

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

A PARIS le 25.11.93

## BORDEREAU D'ENVOI A B B'

concernant des documents (1)

~~SECRET DEFENSE~~

CONFIDENTIEL DEFENSE

Service expéditeur	MINISTERE DE LA DEFENSE Délégation aux opérations stratégiques 14, rue Saint-Dominique 00450 ARMEES
--------------------	--

REFERENCE DES DOCUMENTS (2)	DATE MISSION	NUMERO D'EXEMPLAIRE	NOMBRE D'ANNEXES
Note n° 537/DEF/DAS/SDQR/ J7/CD du 24.11.93		1	

DESTINATAIRE (3) :

CABINET D'ELITAIRE  
BUREAU RÉSERVÉ Colonel DILLAIS

Reçu le 25/11/93

Par (grade, nom) \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (attache du signataire)

Monsieur CONESA  
SOUS-DIRECTEUR  
"QUESTIONS REGIONALES"

214

### NOTA IMPORTANT

- A - à conserver par le destinataire
  - B - à renvoyer sans délai à l'expéditeur après émargement.
  - B' - à conserver en archives par l'expéditeur jusqu'à réception du feuillett B qui lui sera substitué.
- (1) Rayer la mention inutile.  
(2) A l'exclusion de l'objet qui ne doit en aucun cas être mentionné.  
(3) Organisme destinataire.

D80 P4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de la Défense

DÉLÉGATION  
AUX AFFAIRES  
STRATÉGIQUES

Colonel MOURGEON

CLASSEMENT:

Rwanda

Paris, le 24 novembre 1993.

N° 537DEF/DAS/SDQR/JM/CD

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

NOTE

OBJET : Situation au Rwanda.

L'évolution récente de la situation au Rwanda présente deux caractéristiques.

- D'une part la lenteur de la mise en place de la MINUAR: commandée par le général (canadien) DALLAIRE, déjà en place avec quelques personnels du détachement belge. La force devrait comprendre 370 Belges dont la mise en place est en cours, 400 militaires du Bangladesh qui devraient arriver à la fin de l'année. Un bataillon ghanéen doit être mis en place début 1994. Enfin un contingent tunisien à 60 est également prévu (sans précision sur la date d'arrivée).
- D'autre part les difficultés d'application des accords d'Arusha: à la méfiance initiale entre les gouvernementaux et le FPR a succédé une tension très vive liée notamment aux événements du Burundi ainsi qu'à l'approche des échéances de la transition.

Cette tension s'est traduite par une tentative d'assassinat à l'encontre du procureur général de la Cour d'Appel de Kigali (nuit du 14 au 15 novembre) et surtout l'assassinat de 65 civils dans la zone démilitarisée dans la nuit du 17 au 18 novembre. Les victimes sont pour la plupart membres du MRND (ex-parti unique) et le FPR semble bien être l'auteur de ces exécutions.

Ne disposant pas pour l'instant de forces suffisantes, le chef de la MINUAR n'est certainement pas en mesure d'imposer un retour au calme. L'arrivée du contingent belge ne sera pas forcément un facteur apaisant, les Hutu ayant déjà violemment exprimé leur opposition à ce contingent.

La mise en place du gouvernement de transition à base élargie pour le 15 décembre ne sera certainement pas possible. Une aggravation de la situation malgré la présence de la MINUAR doit donc être envisagée. Dans ces conditions, le détachement NOROIT apparaît comme la seule force fiable à Kigali.

Document classifié

213

213 CEMA

Deux options se présentent à nous:

- un maintien du détachement pour assurer au mieux la sécurité et, le cas échéant, l'évacuation des ressortissants. Nous risquons alors d'être à nouveau totalement impliqués dans la crise à venir, avec d'énormes difficultés pour nous dégager.

- une application stricte des accords d'Arusha et le retrait de nos forces dès la mise en place du contingent belge. Simultanément notre coopération devrait être ramenée à son niveau d'avant la crise.

Cette deuxième solution est pour nous une opportunité de nous retirer du bourbier rwandais.

Accord.

7cm

point de vue pratique

par écrit.

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

212